**Comité directeur national de l’initiative En route**

**Mandat**

# CONTEXTE

L'initiative En route a été créée pour offrir des conseils en vue d’atteindre les objectifs pancanadiens en matière de conservation par zone grâce au développement et au partage d’outils et de mécanismes qui peuvent aider les administrations, et les Canadiens en général, à contribuer à l’avancement de la conservation par zone au Canada.

En route fonctionne selon les principes suivants :

* la réconciliation;
* le respect;
* l’inclusion et la collaboration;
* la transparence;
* l’innovation et la créativité;
* la prise de décisions fondées sur des données probantes, s’inspirant de l’information scientifique et des connaissances traditionnelles autochtones.

L’engagement à travailler ensemble dans le cadre d’En route, en collaboration avec les peuples autochtones, les gouvernements locaux, les organismes de conservation sans but lucratif et d’autres intervenants a été convenu et réaffirmé lors de trois réunions des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité (CFB) en février 2017, en juin 2018 et en 2021. Les ministres de la CFB ont réaffirmé en mai 2023 leur volonté de s’appuyer sur le travail innovant de la vision d’En route, comme énoncée dans le rapport *Unis avec la nature*, tout en sachant qu’il est essentiel de protéger 30 % des terres et des eaux du Canada d’ici 2030 pour réussir à lutter contre le niveau actuel du déclin de la biodiversité.

La participation de représentants de l’Assemblée des Premières Nations (APN) et du Ralliement national des Métis (RNM) ne remplace pas l’obligation pour les gouvernements FPT de consulter les gouvernements autochtones locaux par administration et de les mobiliser. Les représentants autochtones d’En route ne défendent pas et ne représentent pas les voix de tous les gouvernements autochtones du Canada. La mobilisation et la consultation des gouvernements autochtones locaux doivent être permanentes et cohérentes au nom de toutes les administrations. Le RMN est un gouvernement autochtone national élu dont la structure de gouvernance est composée des présidents de quatre organisations membres (MNBC, MNA, MN-S et MNO), tandis que l’APN est un organisme de défense (elle a un chef national et des chefs régionaux, mais elle cherche à obtenir des résolutions pour le travail de l’APN de la part des chefs par le biais d’assemblées). Inuit Tapiriit Kanatami ne participe pas activement au CDN d’En route à l’heure actuelle (bien qu’il ait été invité précédemment et que son intérêt à participer sera confirmé de temps à autre). Le Canada compte plus de 600 gouvernements autochtones et ces nations doivent être mobilisées par les administrations dans les questions qui les concernent.

*Unis avec la nature[[1]](#footnote-1)* (adopté par l’entremise de la structure de gouvernance de la conservation, de la faune et de la biodiversité et rendu public en février 2019) contient les lignes directrices en vue d’une approche pancanadienne du travail collaboratif pour atteindre les objectifs de conservation par zone et oriente le travail, les recommandations et les décisions du Comité directeur national (CDN), de ses sous-comités et de ses groupes de travail.

Le document *La voie à suivre : retour sur l’approche renouvelée de la conservation des terres et des eaux douces au Canada* comprend diverses recommandations pour les efforts d’En route à l’avenir. Plusieurs recommandations relatives à la gouvernance d’En route sont soutenues par ce mandat :

* réitérer le soutien au rapport Unis avec la nature, ainsi qu’aux ambitieuses priorités et mesures proposées pour l’après-2020;
* réitérer l’intention d’œuvrer conformément aux principes directeurs de l’initiative En route – c’est-à-dire, la réconciliation, le respect, l’inclusion, la collaboration, la transparence, l’innovation et la créativité – ainsi que de prendre des décisions fondées sur des données probantes, s’inspirant de l’information scientifique et des connaissances traditionnelles autochtones;
* créer des occasions de communiquer avec les partenaires et d’apporter des modifications sur la base de leurs commentaires afin d’assurer un élan continu dans un espace éthique;
* solliciter, puis accroître la mobilisation et l’engagement de tous les ordres de gouvernement en vue des efforts qui seront déployés après 2020;
* s’appuyer sur les premiers efforts de partenariat dans le cadre d’En route et apprendre des défis et des succès collectifs en matière d’établissement et de maintien de relations; un tel travail multilatéral a une grande valeur lorsqu’il est mené de la bonne façon, et les leçons retenues de l’initiative En route dans son ensemble seront fort utiles pour orienter la voie à suivre à l’avenir;
* veiller à ce que les mécanismes de financement et de secrétariat destinés à faire progresser les efforts collectifs prévoient une capacité suffisante pour les partenaires autochtones;
* envisager d’inviter de nouvelles voix à la table pour que des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux discutent d’idées afin de susciter une plus grande mobilisation et de trouver des solutions plus créatives.

# MANDAT

Le CDN d’En route servira de forum principal pour faire avancer les travaux (discussions transversales, outils, mécanismes) sur les priorités pancanadiennes liées aux objectifs de conservation par zone.

Alors que les nouvelles cibles de Kunming-Montréal en matière de biodiversité ont été fixées et que les priorités et les partenariats existants axés sur la réalisation d’objectifs ambitieux de conservation par zone sont élargis, En route reste idéalement positionné en tant que forum clé pour présenter des conseils sur la mise en œuvre globale et collaborative des solutions de conservation par zone du programme FPTAM+.

Voici les objectifs d’En route :

* continuer à faire progresser et à accélérer de manière globale les résultats tangibles obtenus dans le cadre des priorités pancanadiennes communes à long terme pour la conservation par zone, indiquées dans *Unis avec la nature*, à savoir :
  + agrandir les systèmes d’aires protégées et de conservation fédérales, provinciales et territoriales;
  + favoriser une reconnaissance et un soutien accrus pour les droits existants, les responsabilités et les priorités des Autochtones en matière de conservation;
  + maximiser les résultats de conservation;
  + renforcer le soutien et la participation grâce à une communauté élargie en matière de conservation.
* prendre appui sur les leçons fournies à ce jour par En route, notamment par l’intermédiaire de *La voie à suivre*[[2]](#footnote-2) et d’autres références[[3]](#footnote-3), et continuer à établir et à renforcer les relations avec les partenaires afin d’accélérer la progression des priorités communes en matière de conservation par zone;
* élargir les partenariats et établir des collaborations novatrices en mettant davantage l’accent sur les directives, les outils, les initiatives ou d’autres solutions créatives qui pourraient aider à réaliser des mesures tangibles de conservation par zone ou à accélérer la *mise en œuvre* des recommandations et des directives pancanadiennes élaborées précédemment dans le cadre d’En route (p. ex., l’application de l’outil d’aide à la décision pour reconnaître les AMCEZ concernant les prairies, les forêts et les milieux humides; l’établissement et la reconnaissance des aires protégées ou des AMCEZ dirigées par des Autochtones);
* cerner et proposer de façon globale, efficace et efficiente une voie collective FPTAM+ à suivre pour aborder les questions pancanadiennes nouvelles et émergentes liées à la conservation par zone et continuer à recalibrer la voie à suivre en réponse à des priorités émergentes et changeantes.

# COMPOSITION

Le CDN d’En route sera composé de membres du niveau des directeurs (ou l’équivalent) des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d’organisations autochtones nationales représentatives et de personnes invitées[[4]](#footnote-4) provenant d’organisations autochtones, de gouvernements locaux, d’organisations non gouvernementales environnementales et de la jeunesse (annexe A). Les membres seront nommés par le groupe de la haute direction de leur ministère ou de leur organisme pertinent, normalement au niveau des SMA. Le cas échéant, un suppléant du membre est choisi par le gouvernement ou l’organisation compétente pour agir en cas d’indisponibilité ou d’incapacité du membre. Lorsqu’un membre n’est pas en mesure d’assister à une réunion en personne ou en ligne, il lui incombe de prendre des dispositions pour que son suppléant y assiste à sa place. Bien que la durée du mandat des membres soit laissée à la discrétion de chaque administration ou organisation, il est demandé aux membres (ou à leur suppléant, le cas échéant) de s’efforcer de contribuer à la priorité accordée aux relations en s’efforçant de participer de manière cohérente et au mieux de leurs capacités.

Le CDN d’En route continuera à chercher à augmenter le nombre de membres et à trouver des moyens d’accroître la représentation en reconnaissant les contributions uniques d’un plus grand nombre de partenaires à la conservation par zone, ainsi que les droits, les intérêts et les perspectives des peuples autochtones (p. ex., en étudiant la possibilité d’établir un comité consultatif autochtone).

***Coprésidents du Comité directeur national de l’initiative En route***

Le CDN d’En route sera coprésidé par un représentant du niveau des directeurs responsable des aires protégées au sein de la Direction des aires protégées du Service canadien de la faune, au sein d’Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), ainsi que par un membre permanent du niveau des directeurs du comité (y compris des membres de gouvernements provinciaux ou territoriaux, des organisations nationales représentant les Autochtones, des représentants municipaux, des représentants du Conseil canadien des parcs), ou par d’autres membres à part entière de la table principale d’En route. Le coprésident non fédéral sera en poste pour un an et sera remplacé selon le calendrier ci-dessous (tableau 1). Les responsabilités du coprésident incombent à l’administration ou à l’organisation concernée pendant un an et il revient donc à cette dernière de trouver le membre suppléant qui remplacera le coprésident en cas d’indisponibilité de ce dernier. Dans des circonstances temporaires, cela peut impliquer qu’une personne de soutien au coprésident, connaissant bien En route ou les aires protégées et de conservation, prenne le relais. Si un changement à mi-parcours du coprésident non fédéral s’avère nécessaire en raison de circonstances exceptionnelles (telles que la retraite, une maladie de longue durée, un congé parental ou un congé officiel), l’approche à adopter sera évaluée au cas par cas. Si l’administration ou l’organisation suivante dans le calendrier n’est pas en mesure d’accepter le rôle de coprésident, pour quelque raison que ce soit, il lui incombe d’assurer le suivi conformément au calendrier de rotation afin de confirmer le nom du coprésident suivant.

**Tableau 1 :** Calendrier de rotation du poste de coprésident non fédéral (qui peut être mis à jour au besoin).

|  |  |
| --- | --- |
| **Année** | **Rotation pour le poste de coprésident non fédéral** |
| 2022 | Colombie-Britannique |
| 2023 | Assemblée des Premières Nations |
| 2024 | Nouveau-Brunswick |
| 2025 | Nouvelle-Écosse |
| 2026 | Ontario |
| 2027 | Manitoba |
| 2028 | Ralliement national des Métis |
| 2029 | Territoires du Nord-Ouest |
| 2030 | Yukon |
| 2031 | Saskatchewan |
| 2032 | Terre-Neuve-et-Labrador |
| 2033 | Gouvernement local |
| 2034 | Conseil canadien des parcs |
| 2035 | Alberta |

*Responsabilités du coprésident*

* Assurer le leadership en veillant à ce que les efforts du comité soient le reflet d’une véritable collaboration où tous les membres ont une voix égale autour de la table, indépendamment des administrations ou des organisations dont le ou les coprésidents sont issus.
* Veiller à la réalisation des objectifs de l’initiative En route, tout en veillant à ce que l’initiative respecte sa portée.
* Diriger et modérer les discussions, les recommandations et les décisions.
* Fournir des directives et des conseils stratégiques concernant les ressources et les fonds nécessaires à la mise en œuvre de l’initiative (coprésidence fédérale d’ECCC).
* Se tenir au courant de l’état d’avancement des initiatives et des projets.
* Approuver les demandes de changement (selon les limites autorisées).
* Donner l’approbation finale, au nom du CDN, de l’achèvement des produits livrables.
* S’efforcer de résoudre tout désaccord en coopérant avec tous les membres de l’espace éthique.

*Responsabilités des membres du CDN d’En route*

* Participer à un espace éthique par le biais d’un dialogue ouvert dans lequel tous les membres soutiennent une discussion significative, respectueuse et interculturelle dans laquelle la prise de décisions fondée sur des données probantes est ancrée à la fois dans la science et dans les systèmes de connaissances autochtones.
* Promouvoir les progrès réalisés en matière de conservation par zone dans leurs compétences ou organisations respectives.
* Participer à des réunions virtuelles et en personne. En cas d’indisponibilité occasionnelle, veiller à ce qu’un suppléant approprié soit désigné pour participer.
* Démontrer l’engagement de la direction par une participation active (aux séries de discussions, aux groupes de travail ou aux projets liés au CDN).
* Contribuer à l’avancement du projet et à l’examen de ses produits livrables.
* Fournir des commentaires sur la stratégie et la résolution des principales questions.
* Travailler à la détermination et à la mise à disposition des ressources nécessaires au sein de leur organisation.
* Recevoir, recommander et remettre en question les changements de politique et de processus.
* Cerner les besoins en matière de communication.
* Encourager l’adoption de pratiques exemplaires.
* Présenter des renseignements à la haute direction de l’organisation concernée.

La participation des membres aux réunions virtuelles et en personne devrait être soutenue financièrement par leurs organisations gouvernementales respectives. Le soutien apporté par ECCC aux partenaires (p. ex., pour la participation à des réunions en personne) sera examiné au cas par cas.

# PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES

***Responsabilisation***

Les membres du Comité directeur national auront la responsabilité de tenir leur organisation au courant du projet.

***Comité directeur national de l’initiative En route***

Le Comité directeur national est chargé de mettre en œuvre les priorités du rapport *Unis avec la nature*, de faire avancer les recommandations de *La voie à suivre* et de prendre des mesures concertées pour faire progresser les résultats en matière de conservation par zone d’ici 2030. Il s’acquittera de son mandat au mieux de ses capacités et veillera à ce que ses objectifs et ses produits livrables soient atteints.

Le CDN continuera à exercer son mandat en tenant compte des recommandations du Comité consultatif national, du Cercle autochtone d’experts et des définitions et directives pancanadiennes établies. Il tiendra compte des documents de travail produits par les équipes d’experts, les leçons et les recommandations élaborées par le CDN et ses groupes de travail depuis sa création, ainsi que les renseignements obtenus par le biais de consultations menées dans le cadre d’autres processus et groupes. Ce contexte jette les bases nécessaires pour permettre au CDN de continuer à guider En route vers l’atteinte des objectifs pancanadiens de conservation par zone, y compris la mise en œuvre de directives, qui seront soumises, le cas échéant, à l’approbation et au soutien des organismes de gouvernance appropriés responsables des aires protégées et de la conservation de la biodiversité (p. ex., les organismes de gouvernance FPT) et d’autres organismes FPT pertinents, le cas échéant, ainsi qu’un leadership autochtone dont les membres siègent à la table principale d’En route à ce moment-là (actuellement l’Assemblée des Premières Nations et le Ralliement national des Métis)[[5]](#footnote-5).

***Collaboration intersectorielle***

Étant donné qu’une grande partie du travail visant à faire progresser la conservation par zone recoupe des mandats ministériels, organisationnels et de diverses instances, les membres d’En route sont encouragés à consulter leur organisation, le cas échéant, afin de s’assurer que des liens appropriés sont établis, et sont censés apporter une perspective pangouvernementale lorsqu’ils participent à la table, aux groupes de travail et à d’autres activités d’En route. Si des contenus sensibles sont communiqués entre les membres d’En route et qu’ils ne doivent pas l’être au-delà de ceux-ci, il incombera au membre qui présente les documents de les identifier comme tels et de s’entretenir avec le secrétariat ou les coprésidents pour déterminer la manière dont ils doivent être traités. Dans ce cas, il peut être demandé aux membres de ne plus distribuer les documents.

***Fréquence des réunions et participation à celles-ci***

En route organisera chaque mois une discussion de deux heures entre les membres du CDN, bien que cette fréquence puisse être modifiée si les membres d’En route conviennent qu’un changement de fréquence est nécessaire. Les réunions virtuelles seront convoquées par les coprésidents du CDN et comprendront des points à l’ordre du jour sur la base des recommandations des membres et du secrétariat du CDN. Dans le cadre de leur participation active, les membres doivent proposer des points à l’ordre du jour liés aux priorités déterminées en commun par leurs administrations ou organisations respectives, afin de contribuer à l’élaboration de l’ordre du jour. Des réunions en personne peuvent également avoir lieu une à deux fois par an, au besoin.

***Secrétariat***

Le soutien du secrétariat et le financement connexe du Comité directeur national d’En route seront assurés par la Direction des aires protégées du Service canadien de la faune, au sein d’Environnement et Changement climatique Canada. Le secrétariat rendra compte directement au Comité directeur national et, sous sa direction, fournira des mises à jour régulières aux coprésidents du Comité directeur et animera les réunions virtuelles et en personne du Comité et les activités connexes (groupes de travail, ateliers, formations, etc.), y compris l’élaboration de documents de réunion non limités aux ordres du jour et aux comptes rendus des discussions ou des décisions, le cas échéant.

***Création et supervision de groupes de travail et groupes de réflexion***

Le CDN peut créer des groupes de travail et des groupes de réflexion pour entreprendre des projets en particulier, permettre des échanges de renseignements et soutenir les priorités établies. Des groupes de travail peuvent être créés pour soutenir les objectifs permanents. Des groupes de réflexion peuvent être créés au besoin et sont généralement abolis une fois leurs tâches accomplies. Le CDN supervisera les activités de ses groupes de travail et de réflexion.

***Confidentialité des comptes rendus***

Il est entendu que les comptes rendus d’En route sont confidentiels. Par conséquent, tous les documents d’appui et les documents résultants, qu’ils soient à l’état d’ébauche ou sous leur forme définitive, sont présumés être distribués et utilisés sur une base confidentielle, tout comme les comptes rendus eux-mêmes. Les membres individuels ne peuvent communiquer des documents à des parties indépendantes du gouvernement qu’avec l’approbation du secrétariat.

***Accès à l’information***

Les membres traiteront les renseignements confidentiels conformément à la législation fédérale, provinciale ou territoriale applicable en matière d’accès à l’information. Chaque gouvernement prendra sa propre décision concernant la divulgation des documents sous son contrôle; toutefois, lorsqu’ils répondent à des demandes d’accès à l’information, les gouvernements doivent informer le secrétariat de toute divulgation potentielle.

# Annexe A : Membres du comité FPTAM+ d’En route

***Programmes fédéraux responsables des parcs et des aires protégées*** *–* Les responsabilités fédéralescomprennent la collaboration avec ses divers partenaires pour établir ou gérer les aires protégées et de conservation. Il s’agit (par exemple) des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des parcs urbains nationaux (Agence Parcs Canada), des refuges d’oiseaux migrateurs et des réserves nationales de faune (SCF, ECCC), et de travailler en collaboration pour conserver 25 % de nos terres et de nos eaux d’ici 2025, pour atteindre 30 % d’ici 2030, en utilisant un portefeuille diversifié comprenant des aires protégées et d’autres mesures de conservation efficaces qui satisfont aux normes nationales.

***Programmes provinciaux et territoriaux responsables des parcs, des aires protégées, du patrimoine naturel, de l’aménagement du territoire et de la conservation de la biodiversité*** –Les terres publiques PT constituent la majorité des terres disponibles pour la conservation au Canada. La plupart des pouvoirs législatifs et réglementaires en matière de gestion des ressources naturelles ayant une incidence sur la biodiversité et la conservation des habitats et des espèces relèvent des provinces et des territoires. Par conséquent, les membres d’En route faisant partie de ministères responsables des parcs, des aires protégées ou de la conservation du patrimoine naturel ont des perspectives et des connaissances uniques sur les intérêts concurrentiels liés à la gestion des ressources naturelles et à l’utilisation des terres publiques. Ces partenaires connaissent très bien les terres qu’ils gèrent et ont l’habitude de travailler efficacement avec leurs ministères et portefeuilles respectifs pour faire progresser la conservation par zone tout en cherchant à équilibrer les autres priorités des provinces et des territoires, telles que le développement économique et la réconciliation. Ils ont établi des relations avec les principaux intervenants régionaux et peuples autochtones. En tant que gestionnaires des terres, les provinces et les territoires apportent également une grande expertise pratique en matière de conservation. Les provinces et les territoires individuels peuvent avoir exploré ou mis en place des approches innovantes pour atteindre des résultats en matière de conservation avec le potentiel d’une mise à l’échelle ou d’une adaptation.

***Organisations nationales représentatives des populations autochtones et perspectives – Conservation par zone*** – L’observation globale suggère que les terres gérées par les peuples autochtones conservent plus de biodiversité que les aires gérées par les non-Autochtones. En effet, le leadership autochtone a été à l’origine de certaines des plus grandes réalisations du Canada en matière d’aménagement du territoire axé sur la conservation. Les organisations représentatives au niveau national sont particulièrement bien placées pour contribuer aux efforts pancanadiens de conservation par zone d’une manière qui reflète les efforts de réconciliation, ainsi que les droits et les responsabilités des peuples autochtones partout au Canada. La voie à suivre consistera à élargir les partenariats avec d’autres organisations et personnes représentant les perspectives autochtones au niveau national et pancanadien. D’autres organisations ou membres candidats doivent être identifiés en collaboration avec les partenaires autochtones et FPT actuels. Dans certaines circonstances, des organisations régionales ou des individus peuvent détenir une expertise unique au niveau national en matière de conservation par zone, ce qui leur permet d’apporter des perspectives au niveau national. Ces circonstances seront évaluées collectivement par le CDN au cas par cas. La participation pancanadienne à ces discussions permet aux partenaires de continuer à développer la conservation dirigée par les Autochtones en partageant les leçons apprises.

***Municipalités/gouvernements locaux*** – En tant que gardiennes d’aires uniques et souvent riches en biodiversité dans le sud du Canada, les autorités municipales/locales jouent un rôle clé dans la conservation par zone et dans la participation des citoyens canadiens dans ces efforts. Les terres municipales sont celles qui ont le plus d’impact sur la vie de la majorité des Canadiens (p. ex., grâce à l’accès à la nature en milieu urbain et à la connectivité dans l’ensemble des aires très développées). Les municipalités sont également bien connectées par le biais d’organisations municipales, ce qui permet aux participants du CDN d’échanger des renseignements de manière très générale avec les intervenants concernés. La conservation par zone dans ces régions sera également essentielle pour faire avancer les questions liées à la conservation qui soutiennent l’atténuation des changements climatiques.

***Organisations non gouvernementales environnementales*** – Les organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) peuvent communiquer directement et efficacement avec les Canadiens participant déjà à la conservation de la nature. Un sous-ensemble d’ONGE possède ou gère des terres privées importantes pour la conservation de la biodiversité. Elles ont souvent établi des relations et une communication directes et de confiance avec les Canadiens qui cherchent à faire progresser la conservation de la nature. Les ONGE sont souvent en mesure d’attirer des partenaires de la conservation qui peuvent éviter ou se méfier de la participation ou des processus des gouvernements FPT. Un sous-ensemble d’ONGE joue également une fonction de remise en question qui se concentre sur l’augmentation de la rigueur de la conservation dans le processus décisionnel FPT. Les ONGE sont généralement plus agiles que le gouvernement lorsqu’il s’agit de mettre en œuvre des solutions innovantes en matière de conservation. Les ONGE sont en mesure de promouvoir et d’amplifier les réussites FPT en matière de conservation par zone et d’encourager l’élan vers de nouvelles occasions ou des occasions en souffrance. Les experts en matière de conservation par zone qui sont affiliés à des ONGE peuvent être invités à la table principale d’En route ou à participer à des groupes de travail sur des sujets en particulier. Les candidats à inviter seront identifiés et évalués au cas par cas par le CDN.

***Représentation des jeunes*** – Les jeunes apportent une perspective intergénérationnelle unique et précieuse aux efforts déployés par En route pour aborder et faire progresser les priorités pancanadiennes liées à la conservation par zone. Les candidats à inviter seront identifiés et évalués au cas par cas par le CDN.

**Élargir le dialogue avec les champions potentiels de la conservation**

Des solutions propres à certains sujets seront nécessaires pour faire avancer les priorités stratégiques collectives. En route doit conserver la souplesse nécessaire pour répondre aux priorités émergentes ou prévues. Ainsi, des partenaires supplémentaires pourraient être invités à la table principale d’En route, le cas échéant, ou être mobilisés au moyen de groupes de travail afin d’assurer une perspective plus large tout en proposant, élaborant ou prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre des recommandations et des engagements stratégiques. Les candidats à inviter seront identifiés et évalués au cas par cas par le CDN.

* ***Augmentation du nombre de partenaires issus des gouvernements FPT –*** L’élargissement des conversations aux champions des ministères FPT chargés de la gestion des ressources (agriculture, foresterie [p. ex., RNCan], autres [p. ex., MPO]) permettra d’inclure dans la discussion les personnes qui ont établi le cadre de gestion des terres publiques susceptibles d’être reconnues par les AMCEZ. Cela devrait améliorer l’apprentissage et les mesures axés sur les solutions par tous les partenaires FPTAM+ d’En route. L’accent serait mis sur une meilleure compréhension et la résolution des obstacles et des lacunes pancanadiennes en matière de conservation par zone (p. ex., la création d’AMCEZ dans des industries de ressources en particulier).
* ***Champions de l’industrie*** – En tant que propriétaires de terres privées et utilisateurs de nombreuses terres publiques susceptibles d’être qualifiées d’AMCEZ, les partenaires de l’industrie pourraient être mobilisés au mieux pour des résultats précis d’En route par le biais de groupes de travail d’En route ou invités en tant qu’experts en la matière à participer à des discussions particulières d’En route. Les champions de l’industrie peuvent avoir des idées qui pourraient contribuer à des questions de conservation par zone en particulier.

1. [*Unis avec la nature*](https://static1.squarespace.com/static/57e007452e69cf9a7af0a033/t/5c6b0c981905f44fe48d3a84/1550519450986/Pathway-Report-Final-FR.pdf) [↑](#footnote-ref-1)
2. *La voie à suivre*: <https://static1.squarespace.com/static/57e007452e69cf9a7af0a033/t/62601d207c0cdf3c6c710b9b/1650466098971/Compressed_3750+-+Gov+of+Canada+-++The+Pathway+Journey+-+FR+-+FINAL+-+WEB.pdf> [↑](#footnote-ref-2)
3. [Accueil — Conservation 2020 (conservation2020canada.ca)](https://www.conservation2020canada.ca/accueil) [↑](#footnote-ref-3)
4. Dans certaines circonstances, des organisations régionales ou des individus peuvent détenir une expertise unique au niveau national en matière de conservation par zone, ce qui leur permet d’apporter des perspectives au niveau national. Ces circonstances seront évaluées collectivement par le CDN au cas par cas. [↑](#footnote-ref-4)
5. Inuit Tapiriit Kanatami ne participe pas activement au CDN d’En route à l’heure actuelle, mais il pourrait y participer à l’avenir. [↑](#footnote-ref-5)